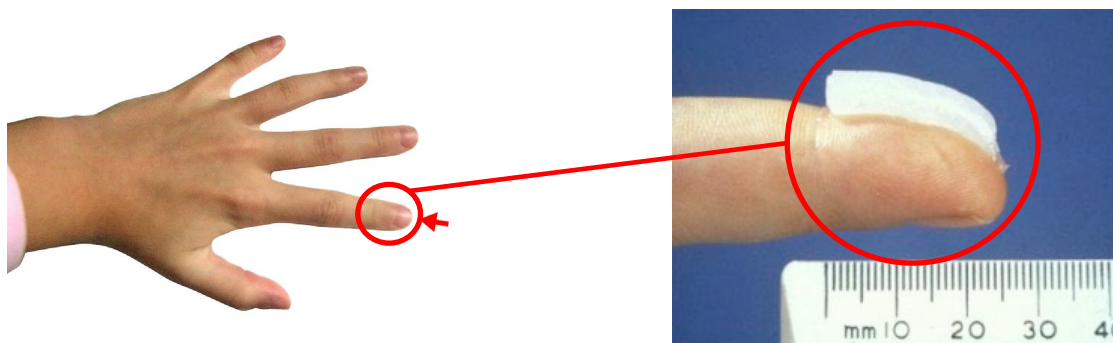


## Quantité de crème, gel ou pommade à appliquer chez les enfants

### Quelle quantité appliquer ?

Pour les crèmes, pommades et gels, la quantité à appliquer sur la peau d'un enfant est mesurée par la quantité de médicament déposée sur toute la longueur qui va du bout de l'index au 1<sup>er</sup> pli du doigt d'un adulte. Cette quantité correspond à une Finger Tip Unit ou FTU (équivalent à ~500mg de produit).



Le nombre de FTU à utiliser est calculé en fonction de la partie du corps à traiter et de l'âge de l'enfant, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

ENFANT	Visage et nuque	Bras et main	Jambe et pied	Tronc ventral	Tronc dorsal
3 à 6 mois	1	1	1½	1	1½
1 à 2 ans	1½	1½	2	2	3
3 à 5 ans	1½	2	3	3	3½
6 à 10 ans	2	2½	4½	3½	5
Age	Nombre de Finger Tip Units (FTU)				

### Quelques conseils :

- Le médicament aura plus d'efficacité si l'application est faite sur une peau nettoyée et sèche (par exemple après le bain ou la douche).
- Se laver les mains avant et après application.
- Il faut empêcher les enfants en bas âge de lécher la crème appliquée sur leurs mains. Si nécessaire, leur mettre des gants en coton.
- Si le médicament est appliqué sur les fesses de l'enfant, laisser le plus longtemps possible l'enfant sans couche, cela permettra à la peau de respirer et de guérir plus rapidement.
- Couper les ongles de l'enfant, pour éviter des blessures dues au grattage.
- Contacter votre médecin ou pharmacien·ne en cas de forte brûlure ou rougeur de la peau qui apparaît après l'application.
- Ne pas donner le traitement à d'autres personnes, mêmes si elles présentent des symptômes similaires.

Unisanté décline toute responsabilité en cas d'utilisation des informations ci-dessus hors de ses structures et/ou hors du contexte auquel elles sont destinées. La documentation peut être diffusée librement pour autant que cela ne relève pas d'un but commercial et que la source et la date d'édition soient citées. En cas de non-respect de ces exigences, Unisanté se réserve le droit d'ouvrir action en justice devant les tribunaux ordinaires.